

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue entre l'office de tourisme "Raon l'Etape, des Lacs au Donon" et les professionnels du tourisme propriétaires de structures d'hébergement et/ou restauration.

L'office de tourisme a pour mission de recenser, valoriser et promouvoir l'offre d'hébergement et de restauration de son territoire.

Dans ce but, il assure la promotion de vos structures à travers :

- ➔ La brochure intitulée « guide hébergement-restauration-producteurs »
- ➔ Le site internet www.ot-raon.fr avec une page personnelle qui redirige vers vos propres sites
- ➔ Les canaux de distribution Internet avec lesquels l'office de tourisme est partenaire : institutionnels, Stations Vertes, FFC,...
- ➔ La présentation des établissements aux clients par le biais de l'accueil et d'un listing affiché en vitrine à l'extérieur du bâtiment de l'Office.
- ➔ Le conseil et l'assistance dans les démarches de classement préfectoral, labels de qualité, taxe de séjour, Sitlor

Nous vous rappelons que l'office de tourisme assure une promotion générale de tous les partenaires à travers son site internet et les guides qu'il diffuse. Ainsi, le choix des structures relève de la seule liberté des touristes.

DUREE DE LA CONVENTION

Le partenariat est conclu pour une durée de 1 an et court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Sauf dénonciation, elle est reconduite tacitement. Pour un partenariat en cours de période, l'insertion dans la brochure papier ne sera pas possible, le montant du partenariat sera alors calculé au prorata.

JUSTIFICATIFS CLASSEMENT ET LABELS

Les classements et labels de qualité mentionnés doivent être justifiés. Il appartient au propriétaire de fournir les justificatifs en cours de validité : arrêtés de classement préfectoral et attestation de l'organisme ayant attribué le label. En leur absence, cette information ne pourra pas figurer sur les outils promotionnels. Concernant la catégorie "meublés", seules les structures classées par la préfecture apparaîtront sous la dénomination "meublés de tourisme", l'office de tourisme n'assurera pas la promotion des meublés non classés.

TARIFS ET REGLEMENTS

Le tarif du partenariat annuel est de 40 € pour une structure d'hébergement ou restauration et de 20 € par structure suivante lorsque l'établissement est situé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine. L'office de tourisme établit une facture nominative précisant le montant et les conditions de règlement.

PROPRIETAIRE (contact responsable juridique)

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code Postal / Commune _____

Téléphone _____ Portable _____ Fax _____

E-mail _____

STRUCTURES A PROMOUVOIR

Structure 1 : Nom _____ Type _____

Structure 2 : Nom _____ Type _____

Structure 3 : Nom _____ Type _____

Structure 4 : Nom _____ Type _____

Je demande à l'office de tourisme "Raon l'Etape, des Lacs au Donon" d'assurer la promotion de ma/mes structure(s) désignée(s) ci-dessus. A ces fins, je l'autorise à diffuser toutes informations utiles au client (descriptifs, coordonnées, tarifs, photographies) sur tous supports promotionnels (guide hébergement-restauration, site internet, ...).

J'atteste avoir lu et approuvé les conditions ci-dessus et certifie que les renseignements que j'ai transmis sont sincères et exacts et que les photographies que j'ai fournies sont libres de droits.

Date _____

Le propriétaire, M. / Mme _____

Cachet - Signature :